



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

TRAMES VERTE ET BLEUE - RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS ÉCOLOGIQUES ET PAYSAGERS - INAUGURATION DU PARC DE LA VALLÉE CARREAU - MISE A DISPOSITION DE DEUX EXPOSITIONS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA MISSION BASSIN MINIER NORD-PAS-DE-CALAIS

Vu la délibération n°2016/CC180 du 14 décembre 2016, par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Noeux et Environs a approuvé le programme de l'opération relative à la réalisation d'aménagements écologiques et paysagers sur le site de la « Vallée Carreau » sur les communes d'Auchel, Lozinghem et Marles-les-Mines, et son enveloppe financière prévisionnelle estimée à 2 310 000 € HT,

Considérant que l'aménagement du Parc de la Vallée Carreau est réalisé au titre de la compétence Trames verte et bleue, dont la politique d'ensemble a été approuvée par le Conseil communautaire du 22 février 2012,

Considérant que le projet d'aménagement écologique et paysager d'ampleur de la Vallée Carreau, commencé dans sa phase opérationnelle en 2018, arrive à son terme, et que l'inauguration de son Parc sera organisée conjointement avec la commune de Marles-les-Mines, le 23 septembre 2023,

Considérant que, dans ce cadre, l'Association La Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais située à Oignies (62590), Carreau de fosse 9, 9 rue du Tordoir 9bis, propose de mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération, deux expositions visant à valoriser la labellisation UNESCO du périmètre, du 22 au 25 septembre 2023, à titre gracieux :

- « Bassin minier Nord-Pas-de-Calais Patrimoine mondial en photos » : composé de 10 panneaux format paysage (bâches à œillets) de 100 cm de largeur sur 80 cm de hauteur,
- « Bassin minier Nord-Pas de Calais Patrimoine mondial » : composé de 10 panneaux format portrait (bâches à œillets) de 70 cm de largeur sur 135 cm de hauteur,

Considérant que ces expositions auront lieu dans le chapiteau situé dans le parc de la vallée Carreau et valorisées par les prises de paroles des différents intervenants, dans le cadre de la stratégie Chaîne des Pares,

Considérant que le transport reste à la charge de la Communauté d'Agglomération, et qu'en cas de détérioration, l'Association Le Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais se réserve le droit de facturer un montant de :

- 24,60 € TTC/panneau pour l'exposition « Bassin minier Nord-Pas-de-Calais Patrimoine mondial en photos »
- 29,40 € TTC/panneau pour l'exposition « Bassin minier Nord-Pas-de-Calais Patrimoine mondial ».

Considérant, qu'il y a lieu de signer deux conventions avec l'Association La Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais, ayant pour objet la mise à disposition des expositions « Bassin minier Nord-Pas-de-Calais Patrimoine mondial en photos » et « Bassin minier Nord-Pas-de-Calais Patrimoine mondial », pour la période du 22 au 25 septembre 2023, et ce, à titre gracieux, selon le projet joint en annexe,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président d'approuver les modalités de mise à disposition (en ce compris les procès-verbaux prévus à l'article L1321-1 et suivants du CGCT), d'utilisation, de gestion ou d'entretien des biens ou équipements communautaires ; Décider de la conclusion ou de la révision du louage de choses.

Le Président,

DECIDE d'autoriser le Président à signer deux conventions avec l'Association La Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais, située à Oignies (62590) Carreau de fosse 9, 9 rue du Tordoir 9bis, ayant pour objet la mise à disposition des expositions « Bassin minier Nord-Pas-de-Calais Patrimoine mondial en photos » et « Bassin minier Nord-Pas-de-Calais Patrimoine mondial », du 22 au 25 septembre 2023, pour l'inauguration du Parc de la Vallée Carreau, au titre de la compétence Trames verte et bleue et ce, à titre gracieux.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ..1.8. SEP. 2023

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



IDZIAK Ludovic

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : **1 8 SEP. 2023**

Et de la publication le : **1 9 SEP. 2023**

Par délégation du Président

Le Vice-président délégué,



IDZIAK Ludovic

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE L'EXPOSITION « Bassin minier Nord-Pas de Calais Patrimoine mondial en
photos»**

ENTRE

La Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais
Représentée par Madame Catherine BERTRAM, Directrice

ET

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Représentée par Monsieur Olivier GACQUERRE, Président

IL A ETE DECIDE CE QUI SUIT :

1. La Mission Bassin Minier met à disposition l'exposition «**Le Bassin minier Nord-Pas de calais Patrimoine mondial en photos**»,

Descriptif : 10 panneaux format paysage (bâches à œillets) de 100 cm de largeur sur 80 cm de hauteur

- 2 Cette mise à disposition s'effectue à titre gracieux du 22 au 25 septembre 2023.
- 3 Le transport reste à la charge de l'emprunteur.
- 4 En cas de détérioration, la Mission Bassin Minier se réserve le droit de facturer 24,60 euros TTC par panneau.

Fait à Oignies, le 29 août 2023

Pour la Mission Bassin Minier
La Directrice,

Catherine BERTRAM

Pour la CABBALR
Par Délégation du Président
Le Vice-Président

Ludovic IDZIAK

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE L'EXPOSITION « Bassin minier Nord-Pas de Calais Patrimoine mondial »**

ENTRE

La Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais
Représentée par Madame Catherine BERTRAM, Directrice

ET

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Représentée par Monsieur Olivier GACQUERRE, Président

IL A ETE DECIDE CE QUI SUIT :

1. La Mission Bassin Minier met à disposition l'exposition «**Bassin minier Nord-Pas de calais Patrimoine mondial**»,
Descriptif : 10 panneaux format portrait (bâches à œillets) de 70 cm de largeur sur 135 cm de hauteur
- 2 Cette mise à disposition s'effectue à titre gracieux du 22 au 25 septembre 2023.
- 3 Le transport reste à la charge de l'emprunteur.
- 4 En cas de détérioration, la Mission Bassin Minier se réserve le droit de facturer 29,40 euros TTC par panneau.

Fait à Oignies, le 29 août 2023

Pour la Mission Bassin Minier
La Directrice,

Catherine BERTRAM

Pour la CABBALR
Par Délégation du Président
Le Vice-Président

Ludovic IDZIAK